

Alan, votre nouvelle assurance santé collective

En septembre 2024, Belfius a annoncé son partenariat avec Alan afin de proposer à l'avenir des produits d'assurance-santé via leur plateforme digitale de santé.

Tout comme Vanbreda, Alan offre une gamme de services destinés à améliorer l'accès aux soins de santé et à simplifier la gestion des assurances santé. C'est dans ce cadre que Belfius a choisi Alan comme nouvel assureur pour **remplacer Vanbreda** et **supprimer** le recours aux services de [l'Employee Assistance Program \(EAP\)](#) à partir du 1^{er} janvier 2026.

Tous les détails se retrouveront sur InSite mais il nous semble important de mettre en évidence les principales différences qui existent entre Alan, Vanbreda et l'EAP :

	Alan	Vanbreda
Hospitalisation		
Chambre individuelle	Franchise de 175 EUR	Franchise de 125 EUR
Assistance à l'étranger	Europ Assistance	Non couvert
Stérilisation	150 EUR/an	Non couvert
Tentative de suicide	Couvert	Non couvert
Soins ambulatoires		
Choix 50% ou 80%	Choix annuel du pourcentage de 80% ou 50%	Choix possible uniquement de 80% à 50% sans retour aux 80%
Psychothérapie	Compris	Non couvert
Diététicien et podologue	Compris	Non couvert
Monture et verres de lunettes	Remboursement complet (1 x s/ 3 ans)	100 EUR pour la monture (1 x s/4ans) et 10,7 EUR/verre/4 (1 x s/4ans)
Vaccin	100 EUR/an	Non couvert
Compléments alimentaires	100 EUR/an	Non couvert
Bien-être et support		
Support psychologique	Sessions via App ou thérapie vidéo	Disparition de l'EAP
Coaching et support	Accès à une équipe médicale en ligne, exercices de méditation ou coaching à distance	Disparition de l'EAP et pas d'assistance juridique
...		

En qualité de partenaire santé, Alan offre des services digitaux via son App qui permet :

- Accès unique ;
- Introduction des coûts et vue d'ensemble des remboursements ;
- Accessibilité via E-mail, App, ...
- Remboursement endéans les 3 jours ;
- ...

Ce changement d'assureur présente des avantages et des inconvénients. Un des avantages est d'avoir une couverture mondiale d'assistance à l'étranger via Europ Assistance. Vous trouverez en cliquant sur ces liens les [conditions générales propres à Alan](#) et [les conditions générales d'Europ Assistance](#).



Même si Alan est globalement plus intéressant, le SETCa-BBTK a réagi et a soumis différentes revendications.

Qu'avons-nous obtenu ?

- **Augmentation du plafond** de dépenses annuelles de 1.250 EUR à **1.500 EUR** vu l'augmentation des prix pour les soins médicaux et/ou ambulatoires ;
- Transférer les **fonds** destinés à payer l'**EAP** (110.000 EUR) dans le montant à verser annuellement à Alan afin que tous les collaborateurs puissent en bénéficier directement par une **réduction de la cotisation annuelle** ;
- Les primes annuelles d'Alan ne pourront évoluer qu'en fonction de l'**index médical**. Aucune autre augmentation ne sera appliquée ;
- ...

Le détail des primes et du contenu des conditions générales/particulières vous sera communiqué dans les prochains jours via InSite.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à BBTK-SETCA@belfius.be ou vous adresser directement à l'[un de nos délégués](#).

Si vous n'êtes pas affilié(e) et vous souhaitez recevoir nos publications, n'hésitez pas à nous le faire savoir en envoyant un mail à BBTK-SETCA@belfius.be

Si l'un de vos collègues est intéressé par nos publications, n'hésitez pas à les lui transmettre.

Vous retrouverez tous nos articles sur notre site www.redbel.be



E.R. : Jean-Michel Cappoen (SETCa-BBTK)